

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 octobre 2023

Délibération N° 16/10/2023 12

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COMPOSÉ DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS ET DES COMMUNES D'ARRAS, ACHICOURT, ANZIN-SAINT-AUBIN, BEURAINS, DAINVILLE, SAINT-LAURENT-BLANGY, SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS ET SAINTE-CATHERINE POUR L'ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « RESAH »

=====

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 10 octobre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Alain STEUX, Fabienne CAMUS, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
Mme Fatima ATTINI qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration M. Fabrice CAPRON
Mme Maggy JANSOONE qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
M. Lucas CHASSAGNE

Était absent :

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Sur la base du recensement des besoins réalisé conjointement entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes d'Arras, Achicourt, Anzin-Saint-Aubin, Beurains, Dainville, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras et Sainte-Catherine, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes afin d'adhérer Groupement d'Intérêt Public « RESAH » et de bénéficier des prestations de cet organisme dans les domaines suivants :

- Téléphonie et infrastructures de téléphonie
- Cybersécurité
- Infrastructures réseaux
- Logiciels et solutions applicatives

Ainsi, il apparaît opportun de mettre en œuvre un groupement de commandes dont la Communauté Urbaine d'Arras sera le coordonnateur, afin de bénéficier des prestations proposées par le Groupement d'Intérêt Public « RESAH », le coordonnateur pourra adhérer au nom des membres du groupement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-1 et suivants, L1414-3, L1411-5, L1411-5-1 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique ;

Au nom du bureau municipal, il est demandé au Conseil Municipal

- de valider le principe de la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté Urbaine d'Arras et les communes d'Arras, Achicourt, Anzin-Saint-Aubin, Beaurains, Dainville, Saint-Laurent-Blangy, Saint-Nicolas-lez-Arras et Sainte-Catherine ;
- d'autoriser la signature de la convention constitutive correspondante »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le
et de la publication le 17 octobre 2023
Extrait certifié conforme à l'original
Nicolas DESFACHELLE
Maire,**

